

COMMUNE DE VALEYRES-SOUS-MONTAGNY
PLAN GENERAL D'AFFECTATION

ECHELLE 1:5'000

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 04 mai 1994.

LE SYNDIC:

LE SECRETAIRE:

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 10 juin ... AU 09 juillet 1994

LE SYNDIC:

LE SECRETAIRE:

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GENERAL DANS SA SEANCE DU 14 décembre 1995

LE PRESIDENT:

LE SECRETAIRE:

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMENAGEMENT ET
DES TRANSPORTS, le 27 NOV. 1996

Le Chef du Département:

[* Le secteur du PPA "Sur Crusille" n'est pas approuvé.] de voir PPA 25.11.98
"sur Crusille"ATAU ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
CLOS-DE-BULLE 7 CH 1004 LAUSANNE
TEL: 021/688.98.94 FAX: 021/688.70.06PHILIPPE CORNU
ARCHITECTE EPPI / SIA
URBANISTE FUS

JANVIER 1996

LEGENDE :

PERIMETRE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU VILLAGE

ZONE DU P.Q. DE MOYENNE DENSITE "PERY"

ZONE A FAIBLE DENSITE (VILLAS)

ZONE VILLAS ET ARTISANAT

ZONE DU PPA VILLAS "LES PLANTAZ"

ZONE AGRICOLE

ZONE VITICOLE

* ZONE DU PPA "SUR CRUSILLE"

ZONE DU PPA "GRAND CLOS" (SPORT ET VERDURE)

AIRE FORESTIERE

ZONE D'UTILITE PUBLIQUE

ZONE DE VERDURE

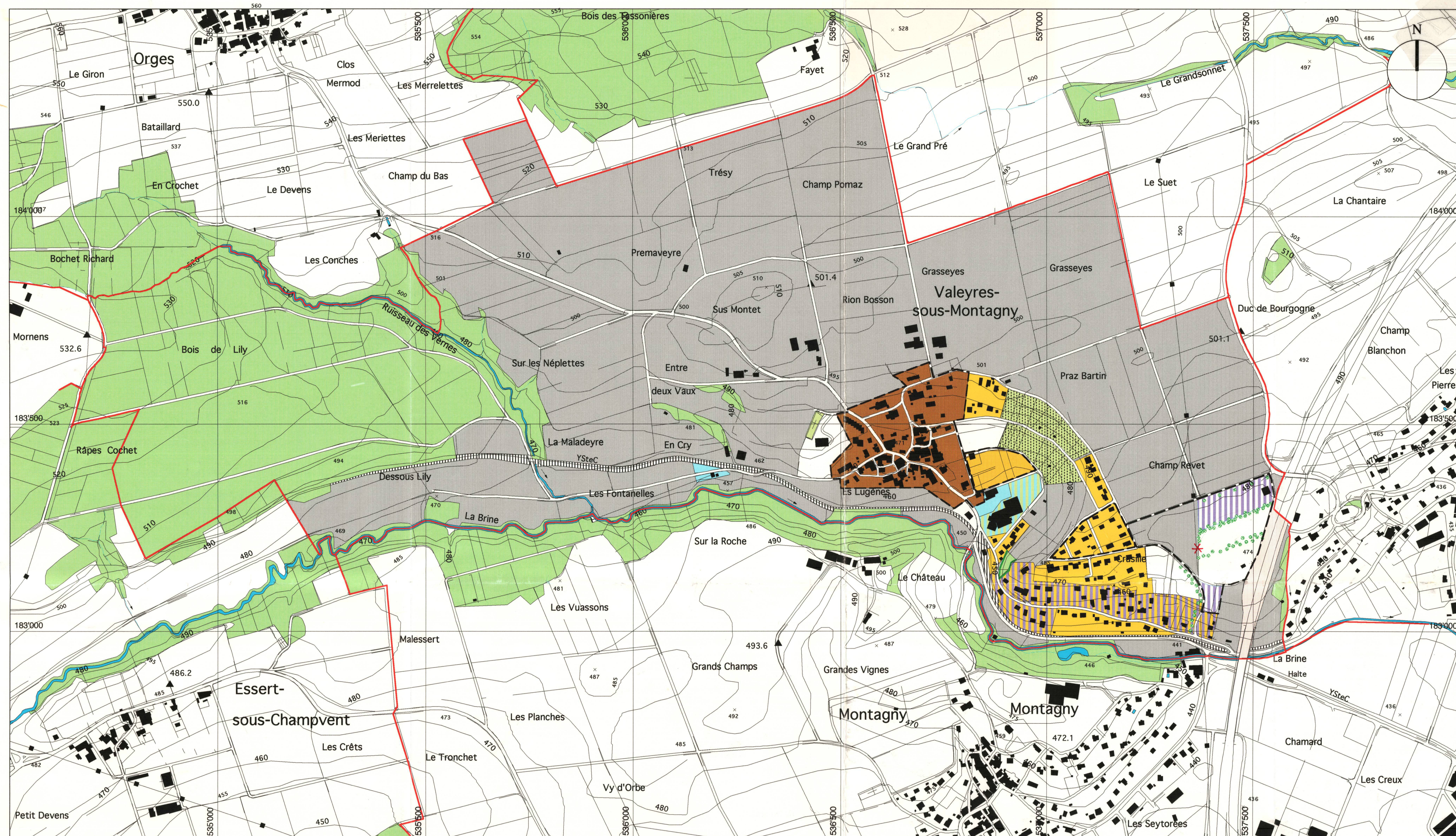
ZONE INTERMEDIAIRE

ZONE FERROVIAIRE

EMPRISE DE L'AUTOROUTE

LIMITE COMMUNALE

LIMITE DE L'AIRE FORESTIERE APPROUVEE LE 22.04.1994



0 100 200 300 400 500m.